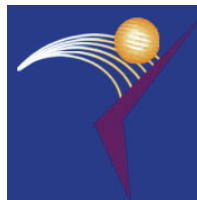


Vous souhaitez développer votre entreprise de services par :

- ☑ De meilleures méthodes de travail
- ☑ La conformité aux normes internationales
- ☑ La consolidation des compétences de votre équipe
- ☑ Le renforcement de l'infrastructure matérielle et technologique
- ☑ Une meilleure maîtrise de vos marchés
- ☑ Etc.

Le programme de mise à niveau des services vous aidera à réaliser vos ambitions.

www.commerce.gov.tn



Le Programme de Mise à Niveau des Services est une initiative de l'État pour la promotion de la compétitivité des entreprises du secteur des services par des actions microéconomiques et l'amélioration de leur environnement par des actions telles que le développement des textes juridiques, la consolidation du système d'information sur le secteur, etc.

Il est géré par une unité de gestion par objectifs : l'Unité de Mise à Niveau des Services (UMNS). Cette unité est placée sous la tutelle du Ministère du Commerce et de l'Artisanat. Elle assure le secrétariat du conseil national des services et travaille en étroite collaboration avec les Départements Ministériels concernés et la profession.

Coordonnées de l'UMNS :

37, avenue Kheireddine Pacha

1002 Tunis

Téléphone : 71 894 340

Télécopie : 71 781 324

Email : mcmr@ministeres.tn

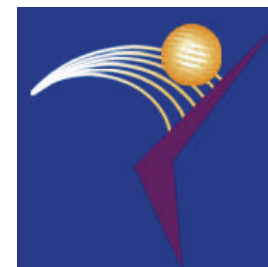
Site Web: www.commerce.gov.tn

**REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

**UNITE DE MISE
A NIVEAU DES SERVICES**

Guide de la mise à niveau des services

Opération Pilote



En quoi consiste le programme de mise à niveau des services (PMNS) ?

> > > > >

Le Programme de Mise à Niveau des Services (PMNS) a pour objectifs de soutenir la dynamique de compétitivité et de croissance des entreprises et de renforcer le rendement du secteur des services de manière à relever les défis du développement, notamment ceux liés à l'emploi, l'investissement et l'exportation. C'est un programme qui vise à accompagner les entreprises disposant d'un potentiel de développement intéressant et exerçant une activité continue et normale sur les différents segments du marché.

Le PMNS est destiné aux entreprises opérant dans les secteurs suivants :

- Santé
- Services fournis aux entreprises
- Services professionnels
- Technologies de l'information et de la communication
- Transport

L'adhésion au PMNS est basée sur le volontariat. Toute entreprise de ces cinq secteurs peut candidater au PMNS pourvu qu'elle réponde à la condition d'ancienneté de deux années effectives d'activité.

L'opération pilote du PMNS concernera 100 entreprises. En plus, la phase de candidature permettra à l'Unité de Mise à Niveau des Services (UMNS) de collecter les informations utiles pour l'identification d'actions transversales pertinentes bénéficiant à tout le secteur.

La phase pilote du PMNS : Quels objectifs ?

> > > > >

Objectifs :

1. Mieux connaître les attentes et les besoins des entreprises.
2. Appuyer les 100 entreprises sélectionnées à établir un plan de mise à niveau.
3. Contribuer à la réalisation du plan de mise à niveau des 100 entreprises.
4. Identifier et réaliser des actions groupées et des activités transversales au profit du secteur.
5. Établir et mettre en œuvre un plan d'intervention pour les phases ultérieures du programme au-delà de l'opération pilote.



Quels avantages vous offre le PMNS ? Comment participer au PMNS ?

> > > > >

Avantages accordés :

1. Participation au financement du diagnostic.
2. Participation au financement de vos investissements immatériels.
3. Participation au financement de vos investissements matériels.
4. Financement d'actions transversales.
5. Mise à disposition de fiches de positionnement stratégique et de potentiel de compétitivité des branches d'activité.

Procédure de participation au PMNS :

